

Objet : Taux de change au 1^{er} octobre 2015

Référence : 2015 – 47

Date : 12 octobre 2015

Direction juridique et de la réglementation nationale
Département réglementation nationale

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé :

Taux de change au 1^{er} octobre 2015.

Les [taux de change au 1^{er} octobre 2015](http://www.legislation.cnav.fr) sont consultables dès à présent, sur notre site www.legislation.cnav.fr.

La mise à jour de ces barèmes est faite à partir des cours à fin de mois diffusés par la Banque de France.

signé

Pierre MAYEUR